

N°2024-02/25B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, LA REGION ET LE DEPARTEMENT, RELATIVE A LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE RELIANT LE CHEMIN DES DOUANIERS A LA ZONE BECQUEREL A SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Nathalie PINEAU, Robert OLIVE, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Christophe MANAS, Jean ROMEIO.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 21 février 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Roussillon porte un projet de piste cyclable intercommunale (bidirectionnelle) d'une longueur de 900 mètres connectant le Chemin des Douaniers à la Zone Becquerel, sur la commune de Saint Cyprien,

Considérant que ce projet présente les caractéristiques suivantes :

Délais prévisionnels de réalisation

Date prévisionnelle de début des travaux : mai 2025

Date prévisionnelle de mise en service : mars 2026

Coût global du Projet (et dépense subventionnable) : 819 000 euros hors taxes.

Ainsi, des demandes de subventions sont à réaliser en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
	FINANCEURS	%	TOTAL
819 000,00	Etat AAP	50	409 500,00
	La Région Occitanie	20	163 800,00
	Conseil Départemental 66	10	81 900,00
	CCSR	20	163 800
	TOTAL		819 000,00

Considérant que ce projet d'intérêt communautaire s'inscrit parfaitement dans ce 7^{ème} appel à projets de l'Etat "aménagement cyclables", dans la continuité des précédents, prolongeant le soutien financier des maîtres d'ouvrage dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires,

Considérant que ledit projet est également éligible à des subventions de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées-Orientales,

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le projet de réalisation d'une piste cyclable reliant le Chemin des Douaniers à la Zone Becquerel à Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** de solliciter l'Etat, la Région Occitanie et le Département 66, pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

